

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Ampliations :

H-C	1
DRDNC	1
JONC	1
Archives	1

N° 2023-2899/GNC

du 18 octobre 2023

ARRETE

**portant proclamation des résultats de l'examen d'aptitude de représentant en douane
enregistré au titre de l'année 2023**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le nouveau code des douanes de Nouvelle-Calédonie et notamment les articles Lp. 322-4 7° et R. 322-5 II. ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonctions de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2022-20876/GNC-Pr du 15 décembre 2022 constatant la fin de fonctions de M. Joseph Manauté et la prise de fonctions de M. Jérémie Katidjo-Monnier en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2023-1347/GNC du 14 juin 2023 portant ouverture de l'examen d'aptitude de représentant en douane enregistré,

ARRETE

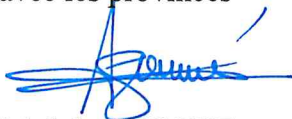
Article 1^{er} : Sont admis à l'examen d'aptitude des représentants en douane enregistrés au titre de l'année 2023 les candidats suivants nommés par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM
ALEXANDRE	MICHAEL
ARAWA	MARIE-LUCIE
BARANSIGNIO	JOHN
BRIAND	CORALIE
COATANEA	LAURENT
DJARIMAN	MYLENKA
DUPLESSIS	SOPHIE
DUSSOL	STEVEN
FEREY	CINDY
HAGE	PATRICK
HANNEQUIN	NANCY
HINA	ESMAELA
IMANKERDJO	REDGE
KARTIM	VANESSA
KASTAVI	DAVINA
LEOSTIC	VINCENT
LEWANDOWSKI	KARINE
LILLOUX	MOEA
MAGNIER	PRISCILIA
MAIRE	NILVA
MAMELIN ep. ARESKI	PATRICIA
MESNARD	ALICIA
PASCAL	STEEVE
PIRTALI	FABIOLA
SADIMAN	CAROLE
SOUPADY	JONNY
TANDEAU	FREDDY

TUUFUI	ANAI
VANTINE	ANNE
VIRASSAMY	SARAH
VO	QUOC VIET
YENGO	MICHELE

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé de l'économie, du commerce
extérieur, de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche, de la production, du transport
et de la réglementation de la distribution
d'énergie électrique et des relations
avec les provinces


Adolphe DIGOUE

En l'absence de M. Louis MAPOU,
La vice-présidente du gouvernement
chargée de l'enseignement, du suivi
des questions relatives à l'enseignement
supérieur, de l'égalité des chances,
de la santé scolaire, de la famille, de l'égalité
des genres, de la lutte contre les violences
conjugales et de la cause du bien-être animal


Isabelle CHAMPMOREAU

Le membre du gouvernement
chargé du travail, de le l'emploi
et de la formation professionnelle,
de la politique du « bien-vieillir »,
du handicap, de la recherche et de la mise
en valeur des ressources naturelles


Thierry SANTA